

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convention d'adhésion au pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au SPAT –Coût annuel de l'adhésion par agent : 71 €.

Délibération autorisant la collectivité de FONTAINE COUVERTE à solliciter le service SPAT du CDG 53 pour l'aide à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Le maire est autorisé à signer la convention d'accompagnement correspondante pour un montant de 480 €.

Délibération autorisant la collectivité de FONTAINE-COUVERTE à percevoir une subvention du Fonds National de Prévention (FNP) dans la démarche d'évaluation des risques professionnels

Afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels, le conseil municipal sollicite le soutien financier du FNP pour obtenir une subvention estimée à 700 €

Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Craon

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mutualisation, un rapport intitulé « diagnostic territorial 2016 » qui reprend :

- les données générales relatives à notre territoire (population, secteurs d'activité, etc...)
- les données chiffrées en termes d'effectifs, de statut... des communes et des services de la communauté de communes du Pays de Craon
- les mutualisations actuelles et des pistes de réflexion.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite des réflexions engagées.

Adhésion au service commun d'Instruction ADS de la Communauté de Communes du Pays de Craon

Le conseil municipal approuve la convention portant création et adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols de la communauté de communes. Cette convention précise notamment les modalités de fonctionnement et de financement de ce service commun qui remplace la DDT dans sa mission d'instruction. Le coût de fonctionnement du service sera assuré principalement par les communes bénéficiaires sous la forme de réduction des attributions de compensation. Le coût annuel estimé pour la commune de Fontaine-Couverte est de 886 €.

Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) : stratégie patrimoniale et programmation des travaux, dérogations

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) nécessitant une mise en accessibilité sont les suivants : l'église, la mairie et petite salle, la salle des fêtes, les sanitaires publics près de l'église, la zone de loisirs et les sanitaires de la zone. Le conseil municipal décide de programmer les aménagements nécessaires entre octobre 2016 et décembre 2017. En raison de la disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité et leurs coûts, il demande des dérogations pour :

- l'église : l'accès à l'autel,
- la mairie : l'accès à la salle du conseil et des mariages,
- les sanitaires de la zone de loisirs.

Le coût global de la mise en accessibilité des ERP et IOP (non compris le coût de la voirie) est estimé à 5 710.00 € HT.

Réhabilitation du presbytère et réhabilitation/transformation de l'ancien théâtre en halle : Marchés de travaux

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport d'analyse des offres, en date du 06 juin 2016, établi par M. Gilbert Masson, architecte, le conseil municipal décide de retenir les entreprises ci-dessous pour les travaux de réhabilitation du presbytère et réhabilitation/transformation de l'ancien théâtre en halle :

Lot n°1 – Gros œuvre – Ravalement- Aménagements

La SARL L'Atelier de la Pierre de LAVAL (53)

pour un montant de **110 032.47 € HT**

(offre de base : 106 222.47 € + option : 3 810.00 €)

Lot n°2 – Charpente bois

L'entreprise MENGUY charpente de Cossé le Vivien (53)

pour un montant de **22 492.00 € HT**

(offre de base 18 364.00 € + complément bois neuf 4128.00 €)

Lot n°3 – Couverture ardoise

La SARL Boishus Gilbert de LA ROË (53)

pour un montant de **52 008.95 € HT**

(offre de base : 49 252.08 € + variante écran logement : 2 756.87 €)

Lot n°4 – Menuiseries extérieures et intérieures bois

La SARL Bondis de VITRÉ (35)

pour un montant de **31 736.70 € HT**

Lot n°5 – Peinture

La SA Gérard de Saint-Berthevin (53)

pour un montant de **11 337.86 € HT**

Lot n°6 – Electricité

L'entreprise SAB'ELEC de Montjean (53)

pour un montant de **13 082.00 € HT**

Il autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et les avenants s'il y a lieu.

Information

Communauté de Communes du Pays de Craon : Les consignes de tri évoluent !

A compter du **1^{er} juillet 2016**, vous pourrez déposer **tous vos emballages en plastique** dans le conteneur de tri à emballages (adhésif à bande jaune).

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessives, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films plastiques, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Pour plus d'information : www.paysdecraon.fr et www.ecoemballages.fr

Le 13 juin 2016

Le Maire,